

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2016)  
**Heft:** 2145

**Artikel:** Statistique des ménages : reflet des évolutions sociales : le temps long des permanences et changements dans les modes de vie  
**Autor:** Guyaz, Jacques  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1023503>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ressources pour les collectivités publiques. Plus l'exode est perçu comme menaçant, plus il paraît justifié d'alléger la pression fiscale sur ces entreprises. C'est bien ce scénario qu'a joué le Conseil fédéral et qu'a surjoué après lui le Parlement ([DP 2143](#)). Ce scénario, concocté par l'Administration fédérale des contributions (AFC), implique que la plupart des cantons abaissent leur taux à 13%, car si ce taux se situait aux alentours de 20%, toutes les entreprises quitteraient la Suisse.

Nombre d'études contredisent cette hypothèse pessimiste. En particulier, les professeurs Brülhart et Schmidheiny contestent la nécessité d'une baisse généralisée.

L'introduction de la déduction sur les revenus de la propriété intellectuelle (*patent box*) devrait suffire à retenir les entreprises. Seuls Genève et Vaud, qui abritent de nombreuses sociétés peu concernées par les produits de licence, seraient justifiés à abaisser leur taux normal. L'analyse des bureaux B,B,B et Mundi Consulting montre que même le transfert à l'étranger de la moitié des bénéfices imposables se solderait encore par une augmentation des recettes fiscales en Suisse.

Malgré les incertitudes liées au comportement des entreprises face à la suppression de la taxation privilégiée, il apparaît que l'AFC a fait le choix du pire et du moins plausible des scénarios.

## Baisse des recettes et économies budgétaires

Ce scénario du pire va provoquer un manque à gagner fiscal considérable. Alors que tous les cantons n'ont pas encore communiqué leurs prévisions, les pertes de la Confédération et des cantons dépassent déjà les 3 milliards de francs. C'est payer cher une attractivité dont on espère qu'elle compensera à terme les coûts immédiats.

Car la facture se traduira non pas tant par des augmentations d'impôt pour les personnes physiques que par des programmes d'économies budgétaires, programmes qui d'ailleurs ont déjà débuté, aussi bien au niveau fédéral que dans les cantons et les villes.

## Statistique des ménages: reflet des évolutions sociales

Le temps long des permanences et changements dans les modes de vie

Jacques Guyaz - 06 décembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30542>

Certaines statistiques mesurent des situations instantanées qui peuvent évoluer très vite et qu'il est facile de comparer avec un état antérieur, ainsi du chômage ou de la valeur du franc. D'autres chiffres prennent leur sens dans le temps long, voire très long, ainsi de la composition des ménages qui mesure des évolutions très lentes correspondant à de profonds changements sociaux.

En 1930, 53% des ménages en Suisse sont composés d'au moins cinq personnes. Le taux de natalité reste élevé, plusieurs générations cohabitent sous le même toit, surtout à la campagne où réside une population agricole importante. Du personnel de maison vit encore à demeure au domicile de leurs employeurs appartenant aux milieux aisés. En 1970, ce taux tombe à 30% et diminue encore de moitié à 15% en 1990 pour

rester stable depuis 25 ans.

Ces chiffres apparemment abstraits reflètent les changements sociaux à long terme. Bien sûr, le métier de paysan existe toujours mais le monde rural et sa démographie ont disparu. Le personnel de maison à demeure est un privilège des - très - riches, les générations ne cohabitent plus guère et le taux de natalité a dégringolé.

Un effectif étonnamment stable reste celui des ménages de quatre personnes: 19% en 1930, 23% en 1970... et toujours 23% en 2015. Le modèle de «*papa, maman et leurs deux enfants*» que l'on retrouve sur les affiches ou les films publicitaires pour vendre de l'eau minérale ou de la lessive reste une valeur sûre. Mais il s'applique logiquement à la tranche d'âge des parents qui ont des enfants à la maison. Il est probable que ce chiffre variera très peu dans les prochaines décennies. Il en va d'ailleurs de même de l'évolution des ménages de trois personnes dont l'effectif est également resté très stable, passant tout juste de 16% en 1930 à 18% en 2015.

Des variations par contre considérables s'observent du

côté des «*petits ménages*» d'une ou deux personnes. La part des ménages de deux personnes triple presque entre 1930 et 1990, augmentant de 10% à 27%, avant de passer à un rythme de croissance beaucoup plus modéré qui amène à 29% en 2015. Les personnes vivant seules représentent 2% des ménages en 1930, puis 7% en 1970 avant de doubler à 14% en vingt ans. Depuis l'an 2000, la proportion reste stable, à 16%, soit un ménage sur six.

Quelles conclusions tirer de ces chiffres? Il est d'usage de parler de la révolution des années 60 dans les moeurs, les modes de vie, la musique, et l'élévation générale du niveau de vie avec l'électroménager qui se répand partout. Il faut y ajouter l'allongement de la

durée de vie en bonne santé.

Pour vivre seul, l'arrivée du four à micro-ondes, des produits surgelés et des machines à laver a été un préalable presque indispensable. Le désir d'autonomie et l'évolution des techniques se sont renforcés mutuellement, mais trente ans ont été nécessaires pour déboucher autour de 1990 sur une nouvelle stabilité dans la taille des ménages. Aujourd'hui, nous vivons toujours dans cette continuité.

La nouvelle révolution que nous connaissons désormais avec les réseaux sociaux et la virtualisation du monde conduira-t-elle à d'autres changements dans la structure des ménages? Réponse peut-être dans trente ans.

## Scandale financier au Mozambique: le rôle opaque de Credit Suisse

Lettre ouverte à la Direction générale de Credit Suisse

contrepoint - 08 décembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30553>

*En 2013, Credit Suisse (CS) à Londres a octroyé, en coopération avec la banque russe VTB de Londres, des crédits de plus de deux milliards de dollars au Mozambique, avec des conséquences catastrophiques pour ce pays en voie de développement. Le CS a participé à l'octroi de 1,04 Mrd \$ sous la forme de deux crédits*

*qui ont été vraisemblablement en partie utilisés pour des achats d'armes. Il a de fait autorisé le gouvernement du Mozambique à ne pas soumettre l'octroi des garanties correspondantes à l'aval du Parlement, contrairement aux exigences constitutionnelles. Or ces garanties étatiques ont conduit le Mozambique à l'insolvabilité.*

*D'après ce que l'on sait des développements de cette affaire, l'on peut avoir des doutes sérieux sur l'exercice par la banque de ses obligations de surveillance (Due Diligence). De son côté, le CS affirme que «la responsabilité d'entreprise et la responsabilité publique sont dans [son] ADN», comme il le répète dans une pleine page de*